

Parc amazonien de Guyane

Objectif 02-1: Préserver les patrimoines culturels matériels et immatériels

[...]

SOUS-OBJECTIF II-1-1: Identifier les patrimoines culturels des territoires

[...]

- **Mesure coeur CII-1-1-1 Favoriser les inventaires des patrimoines culturels menés sur les territoires concernés par le Parc amazonien de Guyane**

L'Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France, désormais appelé Inventaire général du patrimoine culturel est un service créé en 1962 à l'initiative d'André Malraux et d'André Chastel. Il concerne évidemment le territoire concerné par le Parc amazonien de Guyane. A cet effet, l'Établissement public doit être partenaire de ses initiatives et faciliter leur mise en oeuvre selon des modalités définies au cas par cas avec le maître d'ouvrage par conventions.

Rôle de l'EPPAG : partenaire.

Pilotes potentiels : DAC, Service régional de l'inventaire général du patrimoine culturel (Région), musées...

Partenaires identifiés : Service régional de l'inventaire général du patrimoine culturel, DAC, musées, associations culturelles, fondations, populations locales, organismes de recherche.

- **Mesure coeur CII-1-1-2 Compiler les données relatives aux patrimoines culturels mutualisées sous forme d'une base de données**

En cohérence avec la mesure coeur CI-1-2-2 concernant les bases de données scientifiques, l'établissement public du Parc amazonien de Guyane et ses partenaires, en fonction des données qu'ils collectent doit être en mesure de les partager afin d'alimenter les bases de données relatives aux patrimoines culturels existantes (Base Mérimée pour le patrimoine monumental français ; Base Palissy pour le patrimoine mobilier français).

Rôle de l'EPPAG : partenaire.

Pilotes potentiels : Service régional de l'inventaire général du patrimoine culturel, DAC, musées...

Partenaires identifiés : Service régional de l'inventaire général du patrimoine culturel, DAC, musées, associations culturelles, populations locales.

- **Mesure coeur CII-1-1-3 Faciliter la recherche scientifique sur le territoire dans le champ des sciences humaines et sociales**

Ce domaine de recherche met en lumière les rapports au territoire, les pratiques, les

Parc amazonien de Guyane

dynamiques et les modes de production des savoirs et des savoir-faire. Il représente par là même un outil au service des acteurs du territoire, y compris l'établissement public du Parc amazonien de Guyane.

Rôle de l'EPPAG : pilote ou partenaire.

Pilotes potentiels : université Antilles-Guyane, CNRS, IRD, universités françaises et étrangères.

Partenaires identifiés : université Antilles-Guyane, CNRS, IRD, organismes de recherche français et étrangers, INRAP, DAC, Service régional de l'inventaire général du patrimoine culturel, populations locales.

SOUS-OBJECTIF II-1-2: Favoriser un libre accès aux sources patrimoniales

[...]

- **Mesure coeur CII-1-2-2 Encourager les initiatives d'enrichissement et de mise à disposition de fonds patrimoniaux**

L'établissement public du Parc national doit favoriser la programmation de missions de collecte d'objets, d'archives orales et de documents associés auprès des groupes culturels tout en favorisant leur implication dans ces campagnes dans l'objectif de développer les fonds patrimoniaux guyanais illustrant les territoires concernés par le Parc Amazonien de Guyane. L'établissement public peut également apporter son soutien (technique, financier, administratif) aux initiatives de mise à disposition des fonds patrimoniaux qui peuvent être portées par différents acteurs.

Rôle de l'EPPAG : partenaire.

Pilotes et partenaires identifiés : DAC, associations culturelles, communes, musées, Service régional de l'inventaire général du patrimoine culturel, INRAP, représentants des autorités coutumières.

[...]

Page 115 de la Charte PAG

Référence ID de l'article : #2910

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-06-12 08:38